

Quelle est la position de l'UPR sur l'immigration ?



La question de l'immigration préoccupe nombre de nos concitoyens. Leurs avis sur la question sont d'ailleurs très partagés et très opposés, et souvent excessivement tranchés, selon des lignes de clivage complexes, qui correspondent pour partie au clivage droite-gauche, pour partie à l'histoire familiale de chacun, pour partie encore au milieu social et au lieu de résidence. C'est l'un des sujets qui divise le plus les électeurs et certains mouvements ou responsables politiques se sont fait un malin plaisir, dans tous les camps en présence, de jeter sciemment de l'huile sur le feu, avec pour arrière-pensée de détourner l'attention de sujets plus importants encore.

L'UPR estime quant à elle que tous les partis politiques français se moquent de nos concitoyens lorsqu'ils leur proposent des réponses à cette question de l'immigration sans la replacer dans le contexte de la construction européenne.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
En effet, les questions stratégiques concernant l'immigration ont été, comme la quasi-totalité des choix stratégiques, retirées à la volonté souveraine du peuple français :

- d'une part, les Accords créant l'Espace Schengen en 1985 ont abouti au démantèlement de tous les contrôles aux frontières terrestres. De telle sorte que des millions de personnes, quelle que soit leur nationalité, peuvent entrer sans vérification sur le sol français venant de Belgique, du Luxembourg, d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne.
- d'autre part, la politique concernant l'immigration relève depuis plus d'une décennie du domaine dit des « compétences partagées » entre les États et l'Union européenne, en vertu du traité d'Amsterdam de 1997, ratifié en 1999 sans référendum. (Notons que ce traité a d'ailleurs institutionnalisé l'Espace Schengen à l'échelle européenne.) Depuis lors, les grands choix stratégiques en matière migratoire sont fixés par les institutions européennes, et en particulier par les services du « Commissaire européen pour la justice, la liberté et la sécurité » (c'est son titre), actuellement la Luxembourgeoise Viviane Reding.

C'est Mme Reding, par exemple, qui a condamné publiquement la France à l'automne 2010 pour les renvois groupés de Roms bulgares et roumains chez eux, en annonçant que la Commission européenne allait déclencher une procédure d'infraction en justice contre la France pour violation du droit européen dans cette affaire ([Source](#)).

C'est par ailleurs la Commission européenne qui a décidé qu'elle allait favoriser une immigration de travail en provenance des pays du sud, selon une procédure dite de « carte bleue » qui consiste à aller piller sans vergogne les ressources humaines des pays les plus pauvres, procédure reprise du « modèle » de la « carte verte » (*green card*) américaine ([Source](#)).

Les lecteurs désireux d'approfondir un peu la question des pouvoirs dévolus à l'Union européenne en matière d'immigration peuvent utilement lire la très brève notice consacrée à ce sujet sur [Wikipédia](#)

Ce cadre général ayant été rappelé, la position de l'UPR sur l'immigration est extrêmement claire :

1) - à la différence de tous les autres mouvements politiques français qui gardent le silence sur le diagnostic, l'UPR commence d'abord par expliquer aux Français l'état réel de la situation. Nous les informons qu'en matière d'immigration, comme pour la quasi-totalité des sujets fondamentaux, les grands choix stratégiques leur ont été dérobés pour être transférés aux institutions européennes, et cela sans qu'ils en aient conscience.

Nous souhaitons de la sorte éviter à nos compatriotes qu'ils perdent leur temps et leur énergie à se déchirer sur les « programmes en matière d'immigration » que leur lancent les autres partis politiques en pâture, puisque tous ces « programmes » sont de toute façon inapplicables dans le cadre de l'Union européenne. Un cadre duquel tous ces partis refusent par ailleurs de sortir pour de bon.

2)- en matière de philosophie politique, l'UPR estime par ailleurs qu'il est absurde de vouloir traiter les questions d'immigration en France en posant comme principe que notre politique doit être harmonisée avec celle de 26 autres

Les politiques migratoires sont, partout, des sujets hautement sensibles. Elles touchent à la représentation mentale que chaque peuple se fait de son identité. Elles dépendent des liens historiques, économiques et sociaux que l'histoire a légués à chaque pays. Elles relèvent d'anticipations sur les besoins démographiques qui sont extrêmement variables entre pays européens et sur lesquels il n'y a d'ailleurs presque jamais consensus au sein même de chaque pays. Elles résultent ici ou là de la volonté de certains cercles dirigeants du monde économique d'utiliser cyniquement l'immigration pour peser à la baisse sur le niveau de salaires et de protection sociale des nationaux.

Dans ces conditions, en quoi est-il logique, utile, légitime et pertinent de forcer la France à harmoniser ses positions avec celles des gouvernements letton, finlandais, slovaque, danois, irlandais ou bulgare lorsqu'il s'agit de traiter des questions d'immigration en provenance des pays du Maghreb ou d'Afrique francophone ? Qui ne voit que le principal résultat à attendre d'une telle approche, outre créer des blocages bureaucratiques, est de donner aux questions d'immigration les dimensions d'une confrontation entre le monde blanc et riche de l'Europe et le reste du monde, alimentant ainsi la théorie funeste du Choc des Civilisations ?

3)- ces considérations générales étant faites, l'UPR se conforme strictement à sa Charte fondatrice et aux opinions extrêmement variées de ses adhérents et sympathisants en refusant de prendre une position plus tranchée sur les questions d'immigration et en appelant les Français à mettre ce débat provisoirement de côté.

Non pas, bien entendu, que nous considérons qu'il s'agit d'un sujet mineur. Mais parce que, comme l'ont prouvé les nombreuses années écoulées, un tel débat ne sert à rien d'autre, pour l'instant, qu'à diviser inutilement les Français sur un sujet sur lequel ils n'ont plus prise, tout en les empêchant de comprendre ce qui se passe vraiment.

Or tout ce qui divise les Français inutilement a une conséquence terrible : cela les empêche de se rassembler pour empêcher les européistes de poursuivre le démantèlement de notre démocratie et la mise sous tutelle de la France sous couvert de « construction européenne ».

4)- conformément à sa Charte fondatrice, l'UPR appelle en revanche tous les Français à se réunir provisoirement, au-delà du clivage droite-gauche, dans l'objectif fondamental de faire sortir la France de l'Union européenne AFIN DE REDONNER AUX FRANÇAIS LE CHOIX DE LEURS POLITIQUES, en matière d'immigration comme en matière économique, monétaire, sociale, diplomatique, militaire, etc.

5)- une fois que la France aura quitté l'UE et aura récupéré la plénitude de sa démocratie, l'UPR appellera alors les Français, à l'issue de débats vraiment démocratiques, à décider par leurs votes de la politique qu'ils entendent adopter collectivement, en matière migratoire.

Tout cela est clairement précisé dans notre [Charte fondatrice](#), que nous suggérons de lire attentivement, en particulier ce passage :

Le programme de l'UPR n'est en réalité rien d'autre qu'un programme de libération nationale. Il ignore donc, logiquement et délibérément, le traditionnel clivage droite-gauche.

L'UPR ne prétend pas que le clivage droite-gauche n'existe pas. Mais elle affirme que, comme à chaque fois que la France est en réel danger, ce clivage doit provisoirement s'effacer devant l'urgence. Il existe donc, parmi les membres de l'UPR, des Françaises et des Français venus de tous les horizons politiques, qui sont probablement en désaccord sur des questions économiques ou sociales, ou encore sur des sujets dits de société. Mais tous sont d'accord sur le fait qu'il ne sert à rien de débattre de ces sujets si les décisions stratégiques les concernant ont déjà été tranchées sans que les Français en soient conscients ni avertis. À quoi sert-il, par exemple, de débattre sans fin, voire de se déchirer, sur la fiscalité, la lutte contre les délocalisations, le financement des retraites, l'immigration, l'environnement, etc., puisque les grandes décisions stratégiques en la matière, qui ont été dérobées au peuple français, sont déjà prises par les dirigeants non élus de la BCE et les Commissaires européens, également non élus ?

L'UPR insiste d'ailleurs sur le fait que la prolifération des sujets subalternes est, avec la thématique de « l'Autre Europe », l'un des leurres essentiels mis en avant par les partisans de la construction européenne pour empêcher les Français de s'intéresser au seul sujet qui compte : qui a le pouvoir de décider de quoi ?

Il en découle que l'UPR est le parti qui a décidé de ne pas se laisser entraîner dans des débats accessoires lorsque l'essentiel est en jeu. Les adhérents de l'UPR restent ainsi libres, s'ils le souhaitent, de se déclarer – en dehors des instances du mouvement – en faveur de telle ou telle option économique, fiscale ou sociale, ou de telle ou telle philosophie sur les sujets de société. Mais, pour rester cohérents avec la présente Charte, ils se font un devoir constant de rechercher, préciser et exposer quelles sont les instances françaises ou étrangères qui décident des sujets qu'ils abordent et quelles sont en conséquence les possibilités réelles, pour eux-mêmes et leurs interlocuteurs, d'influer sur ces sujets. En outre, les adhérents de l'UPR admettent comme un principe essentiel que l'UPR n'est pas le lieu où ces questions accessoires doivent être abordées, sauf lorsqu'il s'agit de démontrer l'impuissance des instances nationales. Ils veillent ainsi à ne pas introduire au sein du mouvement de motifs de division aussi nuisibles que sans objet.